

# COMMUNE DE TREMARGAT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	08
En exercice	08
Qui ont pris part à la délibération	08

Séance du 03 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TREMARGAT, régulièrement convoqué par le Maire en date du 23 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de M. François SALLIOU, Maire.

**Présents :** M. François SALLIOU, M. Antoine MARIN, Mme Nadine HAMON, M. Éric BRÉHIN, Mme Agnès CASSIN, Mme Catherine ROUXEL, Mme Audrey COUTÉ, M. François JÉGOU,

**Absent excusé :** Néant

**Absentes :** Néant

**Secrétaire de séance :** Mme Agnès CASSIN

**Secrétaire de séance adjoint :** Mme Catherine ROUXEL

### -Délibération n° 2023-04-02- Admission de créances en non-valeur

La trésorerie a fourni une liste de créances irrécouvrables à admettre en non-valeur. Il s'agit de créances anciennes, prescrites dans certains cas et pour lesquelles les actions menées en matière de recouvrement se sont avérées inopérantes.

Il convient d'informer, après examen de ces listes, l'assemblée délibérante de cette absence de perspective de recouvrement (et de la prescription le cas échéant) afin qu'elle en prenne connaissance et délibère en ce sens (les crédits budgétaires sont prévus).

La liste des créances est fournie en annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Admettre en non-valeur les dites créances pour un montant de 178 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les dites créances pour un montant de 178 euros.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt à la préfecture  
et publication ou notification

Le 11 AVR. 2023

La secrétaire de séance  
Agnès CASSIN  
Conseillère Municipale



Le Maire,  
François SALLIOU

